

des Princes, &c. Octobre 1757. 263

ecclésiastiques que le Roi avoit exilés, doivent revenir, afin que tout ce qui a eu rapport aux dernières contentions soit comme anéanti.

La Déclaration interprétative du Roi porte
» Que les deux Chambres des Enquêtes restent
» supprimées : Que les Présidens des première,
» seconde & troisième desdites Enquêtes
» continueront de présider comme par le passé,
» mais que les Offices vacans par démission
» ou par mort, resteront supprimés. Qu'après
» l'extinction des Offices de Présidens des
» Enquêtes, le Roi nommera les Conseillers
» du Parlement pour présider dans chacune
» desdites Chambres avec 3000 livres de gages :
» Que lesdites Commissions ne pourront être
» cédées ni renduës, sous quelque titre ni pré-
» texte que ce soit, & que la répartition des
» Conseillers desdites Chambres est réservée à
» la Grand-Chambre.

Cette Déclaration fut régistrée le 2, comme on l'a dit, il y a eu pendant cinq jours des feux & des réjouissances publiques dans l'enclos du Palais pour le rétablissement du Parlement.

II. On continuë le long de toutes les Côtes du Royaume à faire les dispositions propres à recevoir les Anglois, s'il leur prenoit envie de s'y présenter. Les soins & les attentions à cet égard sont portés principalement sur *Brest* & sur l'*Orient*, où l'on tient nombre de Vaisseaux bien armés. La grande Escadre dans le premier de ces Ports, que doit commander Mr. de Conflans, est toute équipée. Sa destination demeure encore secrete. L'*Entreprenant* & le *Dragon* qui en font partie mirent à la voile sur la fin d'Août avec deux gros Corsaires Malouïns pour aller croiser, en attendant la réunion des Vaisseaux
de

Marine.